

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°335-25

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 12^e jour du mois de mai 2025 :

- Le règlement N°335-25 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 629 000 \$ pour des acquisitions d'équipements pour les travaux publics.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement N°335-25 le 19 juin 2025.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 29^e JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

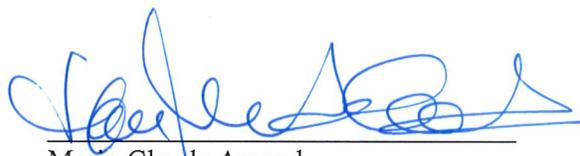


Marie-Claude Arcand,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 29 septembre 2025 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Marie-Claude Arcand,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe